

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 53 (1927)  
**Heft:** 1

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de redressement. Ce genre d'application n'a pas encore été éprouvé chez nous, de sorte qu'à ce sujet il faut en rester là pour aujourd'hui. Mais nous nous proposons, par une mensuration faite à titre d'essai, d'éclaircir la question de savoir si, et le cas échéant jusqu'à quel point, des levés photogrammétriques par avions pourront fournir les plans propres à servir de base aux opérations de remaniements parcellaires.

(A suivre.)

## SOCIÉTÉS

### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

#### Procès-verbal de la 50<sup>e</sup> Assemblée générale.

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

#### 3. Proposition de l'Assemblée des délégués.

##### a) Révision de l'art. 33 des statuts.

M. le Président, C. Andraea, informe l'Assemblée de la motion signée par 59 membres de la Section bernoise, datée du 20 février 1926, et demandant une modification de l'article 33 de nos statuts. Celui-ci est actuellement libellé comme suit :

« ART. 33. — Le Comité central est chargé de la direction de la Société et de sa représentation vis-à-vis de tiers ; il se compose de sept membres dont trois au plus peuvent faire partie d'une même section. Pour décider, quatre membres, au moins, doivent être présents. »

La proposition de nos collègues bernois consiste à y apporter le complément suivant :

« Les divers groupes de membres, comme les fonctionnaires ou les techniciens établis à leur compte, les employeurs ou les employés, doivent trouver une représentation proportionnée au Comité central. »

Conformément aux statuts, la motion a été soumise à l'Assemblée des délégués. Celle-ci a décidé de proposer à l'Assemblée générale la résolution suivante :

« Prenant acte de la proposition Schurter, sans toutefois s'y rallier, l'Assemblée décide d'inscrire au procès-verbal le vœu que, dans l'esprit de cette motion, les élections au Comité central tendent à une représentation équitable des professions libérales et des fonctionnaires, des patrons et des employés ».

M. Schurter établit le lien de cause à effet entre sa motion et la constatation d'un désintéressement de la jeune génération à l'égard de son admission dans notre Société ; il constate aussi la tendance à la dissémination des efforts dans l'intérieur de la Société elle-même. Ce désintéressement semble indiquer le sentiment que la Société n'offre pas aux jeunes ce qu'ils peuvent légitimement attendre d'elle.

Le Comité central déclare, dans son rapport à l'Assemblée des délégués, qu'il n'y a pas de doute sur la nécessité pour les divers groupes d'être représentés, autant que faire se peut, au Comité central. L'orateur, ainsi que les signataires, est loin de songer à une représentation proportionnelle ; il suffit que le principe ait été affirmé. Il espère qu'il sera tenu compte des besoins et des vœux des divers groupes de membres, et souhaite que la compréhension et l'estime mutuelles règnent dans la Société. Au cas où l'Assemblée générale souscrirait à la proposition de l'Assemblée des délégués, en inscrivant au procès-verbal une note dans ce sens, au lieu d'une modification aux statuts, les signataires se déclareraient satisfaits.

L'Assemblée accepte alors la proposition d'insertion d'une note au procès-verbal selon décision de l'Assemblée des délégués.

##### b) Nominations de membres honoraires.

Le président informe l'Assemblée générale que, la veille, l'Assemblée des délégués a décidé de lui proposer de nommer membres honoraires M. le professeur Dr A. Rohn et M. le colonel P. Ulrich. M. le professeur Rohn a été de longues années président de la Section zurichoise et de la Société suisse.

Ses services dans le domaine des ingénieurs sont également connus. L'occasion de l'élever à l'honorariat se trouve dans son appel à la présidence du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, couronnement de sa carrière d'ingénieur et de professeur.

Les services de M. le colonel Ulrich, président de la Commission de la Maison bourgeoise, sont également connus de chacun de nous. Ces tout derniers jours, nous avons reçu et admiré un magnifique volume de cette collection. Il y a peu de semaines, M. le colonel Ulrich fêtait son septantième anniversaire ; le Comité central saisit cette occasion pour proposer l'honneur qui lui échoit.

L'assemblée manifeste son assentiment aux deux propositions par une acclamation spontanée.

M. le professeur Dr A. Rohn remercie de cet honneur et il espère pouvoir continuer, dans sa nouvelle situation, ses contributions à la profession d'ingénieur et à notre société elle-même.

M. le colonel Ulrich désire reporter sur ses collègues de la Commission de la Maison bourgeoise l'honneur qui lui est fait. Il forme des vœux pour pouvoir suivre jusqu'à son terme prochain la belle œuvre de la Maison bourgeoise.

#### 4. Rapport sur le V<sup>m</sup> Concours de la fondation « Geiser » et distribution des prix.

M. P. Ulrich, architecte, donne connaissance des résultats du concours. Quatre travaux ont été produits.

Le jury, composé des membres de la Commission de la Maison bourgeoise et de M. A. Marazzi, architecte, à Lugano, propose de primer les quatre travaux, et ceci comme suit :

1<sup>er</sup> prix : Villa Favorita, Lugano-Castagnola, 500 fr.

2<sup>me</sup> prix : Casa di Campagna, San Pietro di Stabio, 450 fr.

3<sup>me</sup> prix : Casa Albisetti, Novazzano, 300 fr.

4<sup>me</sup> prix : Palazzo comunale, Riva S. Vitale, 250 fr.

Les premier et second prix échoient à M. Arnoldo Ziegler, architecte, à Lugano, avec collaboration de M. G. Montorfani, architecte, à Lugano. L'auteur des deux autres études, est M. Rob. Greuter, architecte, à Berne.

Tous ces travaux pourront, légèrement remaniés, servir à l'ouvrage de la Maison bourgeoise.

M. P. Ulrich, architecte, profite de l'occasion pour remercier ses collègues bâlois, en particulier MM. E. et P. Vischer, au moment de l'édition du beau et riche volume I de Bâle.

#### 5. Lieu et époque de la prochaine Assemblée générale.

Le président donne connaissance à l'assemblée de l'aimable invitation de la Section fribourgeoise, tendant à fixer dans la vieille cité de la Sarine la prochaine Assemblée générale, en 1928 ; cette proposition est accueillie avec acclamations.

M. A. Rossier, ingénieur, remercie au nom de la Section fribourgeoise de l'honneur qui lui est fait, de pouvoir recevoir à Fribourg les collègues de la S. I. A.

#### 6. Divers.

Le président indique en résumé les décisions prises la veille par l'Assemblée des délégués.

1. Le Comité central est confirmé dans sa composition actuelle.

2. L'Assemblée a nommé vérificateur des comptes M. Im Hof, ingénieur de la Ville de Schaffhouse.

3. Les normes pour les constructions en bois, numéro 111, et les conditions pour la fourniture de poêles en faïence, numéro 140, ont été approuvées.

4. Se basant sur les conclusions d'une consultation juridique, concernant le droit à l'hypothèque légale en faveur des architectes et des ingénieurs, l'Assemblée a décidé de considérer ce tractandum comme liquidé ; cet objet ne serait repris que si une section en faisait la demande expresse.

L'Assemblée des délégués a décidé, en outre, la participation de la Société à l'Association suisse pour l'essai des matériaux de la technique.

Elle a pris enfin connaissance d'une déclaration du Comité central, concernant le procès Bosshard-Jegher. Le Comité central tient à renouveler cette lecture devant l'Assemblée générale, selon le texte contenu dans le procès-verbal de l'Assemblée du 28 août 1926.

<sup>1</sup> Voir Bulletin technique du 18 décembre 1926, page 323.

M. C. Jegher, ingénieur, remercie le Comité central d'avoir reconnu ses intentions et ses collègues de l'avoir soutenu dans la lutte. Il y a vingt ans que la notion de notre morale professionnelle a été fixée dans nos Statuts, et c'est la première fois qu'il a paru nécessaire de montrer que ces statuts ne sont pas un vain mot. L'orateur déclare que, malgré les expériences faites, mais en en tenant compte désormais, il reste prêt à faire à l'avenir ce qu'il tiendrait pour nécessaire. Quand l'Autorité n'a pas la possibilité d'agir, c'est à l'organe de la Société d'intervenir.

M. A. Jaekle, architecte, à Todtmoos, se plaint des inconvénients qui résultent pour les piétons de l'accroissement rapide de la circulation automobile ; il demande si la S. I. A. ne pourrait pas prendre l'initiative d'une action tendant à créer des voies secondaires pour les piétons, et à écarter des localités les routes principales.

M. le président, C. Andreae, objecte que cette question ne ressortit pas à l'Assemblée générale, et renvoie M. Jaekle à « l'Association suisse des professionnels de la route », qui semble mieux apte que la S. I. A. à s'occuper de cette question ; le Comité central reste néanmoins prêt à étudier la chose si on le désire.

L'ordre du jour étant épuisé après la communication de M. le professeur Paul Ganz, le président clôt la cinquantième Assemblée générale à 11 h. 15 en souhaitant quelques journées agréables aux hôtes de l'aimable ville de Bâle. Les membres se dirigent alors vers le bateau décoré où les attend la réception à l'Exposition.

Zurich, le 7 septembre 1926.

Le Secrétaire :

M. ZSCHOKKE.

### Voyage en Amérique.

Le *Verband Deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine E. V.*, Berlin, a l'intention d'organiser, pour l'automne prochain, un voyage en Amérique et a invité à y participer les membres des Sociétés autrichiennes et suisses d'ingénieurs et d'architectes.

Le programme provisoire comporte :

Départ de Brème le 9 août 1927 sur le paquebot *München* du « Norddeutsch Lloyd ». — Arrivée à New York le 19 août.

Visite des villes de New York, Philadelphie, Washington, Pittsburg, Chicago et Boston.

Départ de New-York le 6 septembre 1927 sur le *Bremen*.

La visite des villes et des plus grandes entreprises industrielles aura lieu sous la conduite de l'« Institute of American Architects ».

Coût de la traversée, aller et retour, classe des touristes, \$ 190. — Coût approximatif du voyage circulaire en Amérique, \$ 250.

Les adhésions sont reçues par le *Secrétariat de la S. I. A.*, Tiefenhöfe 11, à Zurich.

### Section genevoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du jeudi 21 octobre 1926.

#### ORDRE DU JOUR : Question de la Gare.

Le président, M. Lemaître, ouvre la séance à 20 h. 45 en présence de vingt-neuf membres.

Le président déclare qu'il a convoqué cette séance sur la *Question de la Gare* sous la pression de trois de nos collègues architectes.

Suivent quelques communications du Comité :

La cotisation supplémentaire de 4 fr. destinée à constituer un fonds de secours ne sera prélevée qu'avec celle de 1927. La candidature de M. Guillaume Cayla, ingénieur, présentée par MM. Turetini et Maillart, est mise aux voix et acceptée à l'unanimité.

Sur la demande de M. Delessert, les membres suivants seront proposés pour faire partie du Conseil de Prud'hommes du

groupe 8, auquel notre Section se rattache. Ce sont : MM. Delessert et Rochat, ingénieurs, Henchoz et Guyonnet, architectes.

La question de la gare à l'ordre du jour est introduite par M. Guyonnet, architecte, qui rappelle dans quelles conditions ont été faits les deux premiers concours et comment il s'est trouvé appelé à présenter, avec deux autres collègues primés et un non primé, une nouvelle étude des façades du bâtiment aux voyageurs. M. Guyonnet s'étonne que ces nouvelles études ne soient pas jugées et se demande si elles le seront et par qui ? M. Guyonnet est d'avis que le jury du deuxième concours devrait être appelé pour juger ces nouvelles études. Est du même avis M. Peloux, architecte, quant à M. Camoletti, tout en se ralliant aux conclusions de son collègue Guyonnet, il se demande s'il est logique qu'on ait fait appel à un concurrent non primé pour présenter ces dernières propositions de modification des façades.

Le président, pour résumer ces exposés et la discussion qui suivit entre quelques membres de la Section, propose d'envoyer au Comité central une lettre où les trois questions suivantes lui seraient exposées, soit :

Que des études à titre privé ont été demandées à trois de nos collègues primés et à un non primé, et que ces études ne sont pas jugées ou ne l'ont été que par les C. F. F.

Que l'attitude d'un membre du jury n'a pas été logique en proposant à un architecte non primé de prendre part à de nouvelles études et la troisième question qui découle de la seconde :

Le Comité central estime-t-il qu'un membre d'un jury puisse, à la suite d'un concours, conseiller à une Administration, ou à une Autorité ou encore à un propriétaire, de s'adresser à un architecte non primé ?

M. Lemaître propose encore qu'une lettre soit adressée aux C. F. F. pour marquer notre étonnement sur la manière dont cette sorte de troisième concours a été jugé.

La Section prend encore acte de deux rapports élaborés par la Commission chargée d'étudier les abords de la gare. Un des membres demande qu'une fois le projet définitivement arrêté, cette commission soit maintenue en activité. Le président se déclare d'accord avec cette proposition ; il en sera fait ainsi.

Avant de terminer cette séance il est décidé qu'une copie de la lettre adressée aux C. F. F. sera envoyée soit au Conseil d'Etat soit au Comité central.

La séance est levée à 22 h. 30.

E. ST.

### BIBLIOGRAPHIE

**Comment dura la Guerre**, par le lieutenant-colonel breveté Fischer. — Un volume (14 × 22 cm.) de 328 pages, avec 27 croquis. — Charles-Lavauzelle & C<sup>ie</sup>, éditeurs, Paris. — Prix : Fr. 22.50.

« Des livres ont déjà montré comment finit la guerre, après quatre années de chances balancées par suite de notre supériorité définitive au point de vue du commandement, des exécutants et des ressources générales.

» Le présent ouvrage vise un autre but : c'est de faire ressortir comment on put attendre cette solution tardive, en d'autres termes, *comment dura la guerre*, pendant une aussi longue période.

» On vient d'avancer que ce fut par suite de l'emploi des chemins de fer pour les ravitaillements de toute sorte. C'est ce système nouveau et puissant d'entretien des armées au moyen des chemins de fer qui sera traité ici. Il ne saurait d'ailleurs être question d'épuiser un pareil sujet.

» Les pages qui vont suivre contiennent simplement des notes et impressions recueillies au cours de la guerre, revues, complétées, mises au point par la suite, agencées enfin de manière à mettre en lumière le travail généralement peu connu qui s'effectua ainsi quatre ans durant derrière le front pour le maintenir en état de durer. »